

---

Présidence : Serbie

## 1055<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 28 mai 2015

Ouverture : 10 h 10  
Suspension : 12 h 55  
Reprise : 15 h 25  
Clôture : 16 h 05

2. Président : Ambassadeur V. Žugić

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU CHEF DU CENTRE DE L'OSCE À ACHKHABAD**

Président, Chef du Centre de l'OSCE à Achkhabad (PC.FR/20/15 OSCE+), Lettonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; ainsi que la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/722/15), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/692/15), Fédération de Russie, Turquie, Norvège (également au nom du Canada et de la Suisse), Kazakhstan, Turkménistan

Point 2 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU CHEF DE LA MISSION DE L'OSCE EN BOSNIE-HERZÉGOVINE**

Président, Chef de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine (PC.FR/19/15 OSCE+), Lettonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/721/15), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/695/15), Fédération de Russie, Turquie, Suisse (PC.DEL/712/15 OSCE+), Bosnie-Herzégovine (PC.DEL/688/15 OSCE+)

Point 3 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Agression en cours contre l'Ukraine et violations persistantes des principes et engagements de l'OSCE par la Fédération de Russie* : Ukraine (PC.DEL/714/15 OSCE+), Lettonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration)(PC.DEL/720/15), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/697/15), Turquie (PC.DEL/708/15 OSCE+), Canada (PC.DEL/705/15 OSCE+), Suisse (PC.DEL/706/15 OSCE+)
- b) *Situation en Ukraine et nécessité d'appliquer les accords de Minsk* : Fédération de Russie (PC.DEL/710/15), Ukraine, Allemagne, États-Unis d'Amérique, Pologne, Canada
- c) *Enlèvement et détention illégale de citoyens ukrainiens par la Fédération de Russie* : Ukraine (PC.DEL/715/15 OSCE+), Lettonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/719/15), Canada (PC.DEL/703/15 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/700/15)
- d) *Loi russe sur les organisations non gouvernementales dites « indésirables »* : Lettonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi que la Géorgie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/718/15), Canada (PC.DEL/702/15 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/698/15), Suisse (également au nom de la Norvège) (PC.DEL/713/15 OSCE+), Fédération de Russie
- e) *Semaine internationale des disparus* : Lettonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/717/15), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/699/15)
- f) *Référendum sur le mariage en Irlande, organisé le 22 mai 2015* : Irlande (annexe 1)

Point 4 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT  
EN EXERCICE**

*Visite du Président en exercice à Bakou, Tbilissi et Erevan du 1<sup>er</sup> au 3 juin 2015 :*  
Président (CIO.GAL/75/15)

Point 5 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

*Annonce de la distribution d'un rapport écrit du Secrétaire général : Chef des  
services de conférence (SEC.GAL/99/15 OSCE+)*

Point 6 de l'ordre du jour : **QUESTIONS DIVERSES**

- a) *Élections législatives prévues au Danemark le 18 juin 2015 : Danemark  
(PC.DEL/709/15)*
- b) *Sommet du Processus de coopération en Europe du Sud-Est, tenu à Tirana  
le 26 mai 2015 : Albanie (PC.DEL/711/15)*
- c) *Projet de rapport élaboré par le Comité économique et environnemental, tel  
qu'il en avait chargé dans la Décision du Conseil ministériel n° 5/14 sur la  
prévention de la corruption : Président (annexe 2), Azerbaïdjan,  
Lettonie-Union européenne (annexe 3)*

4. Prochaine séance :

Jeudi 4 juin 2015 à 10 heures, Neuer Saal



---

**1055<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1055 du CP, point 3 f) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'IRLANDE**

Monsieur le Président,

Je vous remercie de m'avoir donné la parole.

À la suite d'un vote historique le vendredi 22 mai, les Irlandais ont décidé, à une très large majorité, de changer leur constitution pour faire en sorte que l'Irlande devienne le premier pays au monde à voter, par référendum, en faveur de l'égalité dans le mariage.

La proposition faite dans le référendum selon laquelle « Le mariage peut être contracté conformément à la loi par deux personnes sans distinction de sexe » a été adoptée par une majorité décisive – environ 62 % de voix pour et 32 % contre avec un taux de participation de plus de 60 % de l'électorat.

L'esprit dans lequel ce vote s'est déroulé est bien résumé par les brèves citations ci-après du Taoiseach (Premier Ministre) et du Tánaiste (Vice-Premier Ministre).

Le Taoiseach a déclaré : « Par le "Oui" d'aujourd'hui, nous avons montré qui nous sommes – un peuple généreux, compatissant, intrépide et joyeux. Oui à l'intégration, oui à la générosité, oui à l'amour et oui au mariage égal. »

Le Tánaiste a décrit la campagne comme étant « profondément édifiante » et a déclaré : « Quand je repense à cette campagne,...je pense surtout aux enfants. Les enfants de chaque ville, village et cour d'école, qui grandiront désormais en sachant que leur pays les accepte, peu importe ce qu'ils seront un jour et peu importe qui ils aimeront un jour. »

Tout en exprimant son respect pour les opposants et sa satisfaction quant au fait que les débats se soient déroulés dans la dignité, le Tánaiste a qualifié le vote de « coup massif porté à la discrimination » qui a prouvé « qu'un électorat compatissant et bien informé était en mesure d'étendre les droits civils et qu'il le ferait si cela lui était demandé dans un vote populaire. »

L'Irlande s'inspirera de l'espoir du Tánaiste que « cet esprit, ce flambeau soit porté à l'étranger » et s'emploiera avec une vigueur renouvelée à promouvoir les valeurs de compassion et d'égalité que les résultats de ce référendum font apparaître dans le cadre de

notre engagement international permanent dans des organisations multilatérales telles que l'OSCE.

Le Parlement irlandais édictera à présent une loi pour donner effet à la décision du peuple dans l'espace de quelques mois.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.JOUR/1055

28 May 2015

Annex 2

FRENCH

Original: ENGLISH

---

**1055<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1055 du CP, point 6 c) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DU PRÉSIDENT**

Chers collègues,

Comme vous le savez tous, dans sa Décision n° 5/14 sur la prévention de la corruption, le Conseil ministériel réuni à Bâle a chargé le Comité économique et environnemental (CEE) d'établir un rapport exposant des options pour le renforcement de la capacité actuelle de l'OSCE dans le domaine de la lutte contre la corruption et de le présenter au Conseil permanent le 1<sup>er</sup> juin au plus tard. À l'issue de délibérations approfondies menées au cours de réunions informelles du groupe d'amis créé par le président du Comité économique et environnemental, dans le cadre dudit Comité et de consultations bilatérales, de l'avis du Président du CEE, même s'il existe un large soutien en faveur de l'élaboration de ce rapport, il serait impossible pour le CEE d'élaborer, dans un délai aussi restreint, un rapport consensuel pour le 1<sup>er</sup> juin. Ces délibérations ont cependant illustré l'importance que les États participants attachent à ce thème, qui représente également une de nos priorités dans la deuxième dimension.

La Présidence a donc décidé de poursuivre les consultations en vue d'établir le rapport exposant des options pour le renforcement de la capacité actuelle de l'OSCE dans le domaine de la lutte contre la corruption, rapport qui sera suivi d'un document exposant les conceptions du Président en exercice devant être présenté au Conseil permanent en temps voulu, dans le but d'offrir une base pour la poursuite des délibérations entre les 57 États participants.

Je vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.JOUR/1055

28 May 2015

Annex 3

FRENCH

Original: ENGLISH

---

**1055<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1055 du CP, point 6 c) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT DE L'UNION EUROPÉENNE**

La délégation de la Lettonie, pays assumant la Présidence de l'UE, a donné la parole au représentant de l'Union européenne, qui a prononcé la déclaration suivante :

L'Union européenne rappelle qu'elle était en mesure de soutenir le rapport tel qu'il a été élaboré par le Groupe informel d'amis et regrette qu'un accord n'ait pas été possible entre les membres du Comité économique et environnemental (CEE).

Nous sommes favorables à la proposition de la Présidence de transformer le rapport en un document de la Présidence. Les membres du CEE n'ayant pas pu s'accorder, nous considérons cette approche comme étant la seule voie à suivre pour accomplir la tâche qui nous a été confiée dans la Décision n° 5/14 du Conseil ministériel réuni à Bâle et disposer d'un bon rapport.